



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1679

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : La Saulaie - Pôle d'échange multimodal - Etudes de programmation du projet d'un espace voyageurs -
Convention de participation financière avec la SNCF

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagonne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1679**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Oullins

objet : **La Saulaie - Pôle d'échange multimodal - Etudes de programmation du projet d'un espace voyageurs - Convention de participation financière avec la SNCF**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon s'est engagée dans le projet de construction du pôle d'échange multimodal de Oullins La Saulaie inscrit dans le contrat de projets Etat-Région 2007-2013.

Ce projet s'inscrit dans la requalification de l'entrée sud-ouest de l'agglomération avec la perspective de la réalisation d'un bouclage du périphérique de l'agglomération.

Le projet a été élaboré pour accompagner l'arrivée de la ligne B du métro à proximité de la gare SNCF. Il a pour objectif de créer un véritable lieu d'échange entre les divers modes de déplacements urbains et péri-urbains.

Différents ouvrages contribuent à assurer toutes les fonctionnalités. La réalisation d'un espace voyageurs permet le déplacement de la gare SNCF au cœur même du dispositif d'échange en créant un centre d'interconnexion indispensable à la réussite du projet global.

Par délibérations du conseil de Communauté des 15 décembre 2008 et 26 avril 2010, la Communauté urbaine de Lyon a accepté de participer financièrement, via une convention partenariale, aux études permettant à Réseau ferré de France (RFF) de définir les ouvrages ferroviaires et la libération foncière nécessaires à la réalisation du pôle d'échange multimodal.

Une nouvelle convention confiant à la SNCF l'étude de programmation de l'espace voyageur, pour un montant de 81 000 € nets de taxes, réunit l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la SNCF et la Communauté urbaine de Lyon et propose une répartition égale des charges financières de la manière suivante :

Financiers	Taux de participation (en %)	Montant de la participation (en € HT)
Etat	25	20 250
Communauté urbaine de Lyon	25	20 250
Région Rhône-Alpes	25	20 250
SNCF	25	20 250
Total	100	81 000

S'agissant d'études se rapportant à des investissements sur le réseau ferré, les contributions qui sont versées à la SNCF sont exonérées de TVA.

Il est entendu que pour le financement des travaux, la clé de répartition sera définie entre tous les utilisateurs des différents espaces fonctionnels de l'ouvrage ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 20 250 € nets de taxes au profit de la SNCF,

b) - la convention partenariale relative aux modalités de financement et de réalisation des études de programmation du projet espace voyageurs du pôle d'échange multimodal de La Saulaie à Oullins à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la SNCF définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 0857 le 26 avril 2010 pour un montant de 300 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 204 180 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.